



## REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE COTE regionale du billot (calvados)

Le 23 JUIN 2013

(Entre Livarot , Vimoutiers et St Pierre sur Dives)

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST DES PAYS NORMAND

Organise le 15 AVRIL 2012 avec le concours de L'ECURIE AUGERONNE AUTOMOBILE

Sous le patronage de la commune de L'Oudon (à coté de St Pierre sur Dives 14170)

Une épreuve automobile régionale dénommée : Course de côte du Billot

Cette épreuve compte pour : la coupe de France de la montagne 2013 coef/1

Le championnat ACO

Le championnat du comité régional de Normandie

Le championnat de l'asa des Pays Normand

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro 13/13/24 en date du 30/03/2013 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R193..... en date du 18/04/2013.....

### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

#### 1.1P. OFFICIELS : Epreuves régionales.

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Francoise Mawdsley	licence	1653
Commissaires Sportifs	M Jean BELY	Licence n°	145422
	Mr Jacques VERRIER	licence	2205
Directeur de Course	Mr Francis GROUD	licence	8035
Directeur de course adjoint	Mr Francois JARDIN	licence	20414
Commissaires Techniques responsable	M Francis LEBEL.	Licence n°	6019
	Jacques SALENNE		18219
	Patrick GUILLEUX		55340
	M BALLENGHIEN		5641
Chargés de la mise en place des moyens	Jean Michel BROUTE		5851
Chargés des relations avec les concurrents	Francis HELYE		1752
Chronométrateurs	M.Jean Louis GASLAIN	Licence n°	13118
	M.Patrice JEHAN	Licence n°	3386

## 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 17/06/2013 à minuit cachet de la poste faisant fois.

Publication de la liste des engagés le 22/06/2013.à 20heures.

Vérifications administratives le 22/06 15 heures. à 19h et le dimanche de 8h à 9h30

Vérifications techniques le 22/06/ de 15h15.à 19h15.et le dimanche de 8h15 à 9h45

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 24/06/2013 10heures

### **Briefing des commissaires 23/06/2013 à 8h**

Essais non chronométrés le 23/06/2013 à 9h.

Essais chronométrés le 23/06/2013 à 10h30 heures.

Briefing des pilotes le 23/06/2013 à 12h.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 24/06/2013.à 12h30.

## Course

- 1<sup>ère</sup> montée le 23/06/2013 à partir de 13h30
- 2<sup>ème</sup> montée le 23/06/2013 partir de 15h00
- 3<sup>ème</sup> montée le 23/06/2013 à partir de 16h30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le 23/06/2013.à 18h30.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 23/06/2013.à 8h45

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

## 1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 22/06/2013 de15hà19h30 et 2306/2013 de 8hà 9h30 la mairie

Vérifications techniques le 22/06/2013 15h15 à 19het le 23/06/2013 de 8h15à9h30 place de la mairie

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage du centre à Argences

Adresse Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : (60 € TTC maxi).

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 2306/2013.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 23/06/2013 à 9h30.

## 1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**Monsieur ALain Auvray rue Jean Jaurès 14270 Mézidon Canon tel : 02 31 20 10 37**

**EMAIL : [ecurie.augeronne.auto1@orange.fr](mailto:ecurie.augeronne.auto1@orange.fr) –**

Jusqu'au 18/06/2013 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 240€, réduit à 120€, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valable, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

### 4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### 4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte

### 4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

### 4.7P échappement

Voir règlement

## A.RTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicité obligatoire

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La Course de Côte du billot a le parcours suivant

La course se déroulera en 3. Montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ

Arrivée

Pente moyenne 7%

Longueur du parcours 1KM400

Modalités de retour par l'arrivée parc le parc

Parc de départ LE BILLOT

Parc d'arrivée LE BILLOT

### 6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ. Par la côte

### 6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : près du parc ferme

### 6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### 6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés au billot parking.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du 22/06/2013,

### 6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé (*place de la mairie*)

### 6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : mairie du billot
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée mairie du billot

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.

Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### 6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra

A la mairie du billot le 22/06/2013 15h à 19h et le 23/06/2013 jusqu'à la fin de la manifestation

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à place de la mairie à 12h 23/06/2013  
La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

### **7.3P. COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côtes.  
Préciser la procédure de départ : (feux tricolores).

### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES).**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

## **ARTICLE 8P. PENALITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement de chaque discipline.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

Coupes 3 premiers au scratch  
3 premiers de groupe  
3 premiers de classe  
Coupes non cumulables

La remise des prix se déroulera le 23/06/2013 à 19.heures.